

Calendrier des démarches pour le suivi d'un cas d'élève

Quand	Mesures	Démarches	Qui	Respons.
1er problème (événement mineur)	Élève : avertissement oral	Discussion	Enseignant Concerné	EC
1er problème (événement méritant une information écrite aux parents)	Élève : avertissement par écrit	Remarque dans TU pour information aux parents	EC	EC
Problèmes récurrents	Élève : sanction(s) pédagogique(s)	<ul style="list-style-type: none"> Information aux parents des sanctions pédagogiques appliquées par écrit dans le TU Information au MC Évent. information au TSS ou GSS Évent. information par écrit à la direction 	EC	EC
Problèmes récurrents malgré les sanctions pédagogiques (solution A)	Parents : information aux parents par contact téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> Information aux parents par oral des sanctions pédagogiques appliquées et des problèmes rencontrés Information au MC Information au TSS ou GSS Information par écrit à la direction 	EC	EC
Problèmes récurrents malgré les sanctions pédagogiques (solution B)	Parents et élève : information aux parents lors d'un entretien	<ul style="list-style-type: none"> Information des sanctions pédagogiques et des problèmes rencontrés aux parents lors d'un entretien Information au MC Information au TSS ou GSS Information par écrit à la direction 	EC	EC
Problèmes récurrents malgré les sanctions pédagogiques et malgré l'information orale aux parents	<ul style="list-style-type: none"> Réunion éven. du Conseil Pédag.de la Classe Parents et élève: entretien Mise en route d'un suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Information au MC Évent. information du CPCL Information par écrit à la direction Information au TSS ou GSS Information aux parents lors d'un entretien Discussion et recherche de solutions Évent. présence du TSS ou GSS Mise en place d'un suivi en cas de difficultés importantes détectées: <ul style="list-style-type: none"> SPAm (si problèmes scolaires) Event .propositions OAI (si problèmes scolaires dans un CAN) suivi TSS ou GSS (1x de suite, puis entretiens réguliers selon besoins) suivi par le MC information par écrit à la direction 	<ul style="list-style-type: none"> EC et MC Event.CPCL TSS/GSS 	MC
Problèmes récurrents malgré les sanctions pédagogiques et malgré le premier entretien avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du CPCL et du SPAmU Information de la direction Séance de réseau: parents, élève, TSS ou/et GSS, direction, éven. OPJA Mise en route de mesures pédagogiques d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> Information au MC Information du CPCL Information par écrit à la direction Information au TSS ou GSS Information aux parents lors d'un entretien Discussion et recherche de solutions Présence du TSS ou GSS Mise en place d'un suivi pédagogique et social: <ul style="list-style-type: none"> SPAmU (problèmesde comportement social) suivi TSS ou GSS (1x de suite, puis entretiens réguliers selon besoins) suivi par le MC suivi éven. par l'OPJA (avis de détresse) suivi de la direction (sanctions, SPAmU, mesures sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> EC et MC .CPCL TSS/GSS direction éven. autres intervenants 	MC et direction
Problèmes récurrents malgré les sanctions pédagogiques et malgré le premier entretien avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du CPCL et du SPAmU Information de la direction Séance de réseau: parents, élève, TSS ou/et GSS, direction, éven. OPJA Mise en route de mesures pédagogiques d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> Information au MC Information du CPCL Information par écrit à la direction Information au TSS ou GSS Information aux parents lors d'un entretien Discussion et recherche de solutions Présence du TSS ou GSS Mise en place d'un suivi pédagogique et social: <ul style="list-style-type: none"> SPAmU (problèmesde comportement social) suivi TSS ou GSS (1x de suite, puis entretiens réguliers selon besoins) suivi par le MC suivi éven. par l'OPJA (avis de détresse) suivi de la direction (sanctions, SPAmU, mesures sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> EC et MC .CPCL TSS/GSS direction éven. autres intervenants 	MC et direction
Remarque:				
Il est important de respecter cette procédure, notamment dans la présence des personnes lors des entretiens. Le nombre de personnes impliquées, ainsi que leur fonction, doit correspondre à une gradation allant crescendo, du cas peu grave au cas très grave.				

Mesure Pédagogique d'Urgence (SPAMU)

1. Mise en place d'une mesure pédagogique d'urgence

- Un SPAMU est mis en place en cas de problèmes de comportement social en classe ou dans l'école.
- Cette mesure est en principe prise après un processus décrit dans le calendrier des démarches pour le suivi de cas d'élève.
- Il constitue une sanction pédagogique exceptionnelle.
- un horaire et un programme particuliers sont mis en place. L'horaire est variable et adapté en fonction de chaque cas. L'élève peut être sorti du cadre scolaire habituel.
- Ce programme se fait d'entente avec la direction, les responsables du SPAMU, et le MC.
- Les parents et l'élève sont informés de la mesure.
- En cas de besoin, un contact sera établi avec l'OPJA (avis de détresse).
- L'élève est pris en charge par les responsables du SPAMU. Il est placé dans la structure de soutien.

2. Organisation: les deux axes d'une mesure pédagogique d'urgence

- La mesure se déroule sur deux axes: l'axe scolaire et l'axe social. La mesure doit en effet permettre à l'élève de continuer son travail scolaire selon le programme, tout en s'interrogeant sur son comportement social et sur les moyens d'y remédier.

a) L'axe scolaire

- En cas d'exclusion temporaire de la classe, l'élève doit s'acquitter de son travail scolaire selon les consignes des enseignants concernés.
- Ce travail est effectué dans la structure de soutien selon un horaire particulier, différent de l'horaire scolaire usuel. Le temps de présence à l'école doit correspondre au temps scolaire habituel.
- La prise en charge est assurée par les responsables du SPAMU en collaboration avec le MC et les enseignants.
- Les enseignants fournissent le travail à effectuer aux responsables du SPAMU.

b) L'axe social

- Il doit permettre à l'élève de réfléchir à son comportement.
- Il doit permettre à l'élève de chercher des solutions et de les appliquer pour changer son comportement.
- Dans ce sens, un suivi social est mis en place par les responsables du SPAMU. Ces derniers bénéficient de leçons MPP mises à disposition pendant la prise en charge d'un SPAMU.
- En cas de besoin, l'OPJA assurera le suivi auprès de la famille.

3. Fin de la mesure

- Un bilan est fait à la fin du SPAMU. En cas de besoin, la mesure peut être prolongée.
- D'autres mesures peuvent également être envisagées (exclusion de l'école, placement éventuel, etc.)
- L'élève et les parents sont informés du bilan.

4. Suivi d'une mesure pédagogique d'urgence

- Ce suivi sera maintenu après le SPAMU par le TSS ou le GSS (1x de suite, puis entretiens réguliers selon besoins).
- Le MC assurera également un suivi en collaboration avec le TSS ou le GSS et la direction.
- Un suivi éventuel auprès de la famille sera mis en place l'OPJA en cas d'avis de détresse.